

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20231130-D118-1123-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 22
- votant par procuration 7
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 1^{er} décembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-trois novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Junior MOUDJIH A FIONG	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Tarek HAMMAN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Amel (Djémaïa) TAKARLI	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Jennifer BEAUMONT est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.118/11.23

**Objet : Réhabilitation du complexe sportif Fernand BIGOT
Attribution des marchés**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.11.2023

Délibération n°: D.118/11.23

**Objet : Réhabilitation du complexe sportif Fernand BIGOT
Attribution des marchés**

Monsieur BELGHACHEM précise qu'il a été décidé de lancer une consultation afin de répondre aux besoins de la collectivité en matière de travaux pour la réhabilitation du complexe sportif Fernand BIGOT à LILLEBONNE.

Ce marché se compose en 14 lots séparés :

Lot n°	Désignation
1	DEMOLITION – DESAMIANTAGE
2	TERRAIN DE SPORT – ESPACES VERTS – ECLAIRAGE
3	VRD BÂTIMENT
4	GROS-ŒUVRE – FONDATIONS SPECIALES
5	CHARPENTE BOIS – CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE TEXTILE
6	MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE
7	ELECTRICITE CFO-CFA – PHOTOVOLTAÏQUE
8	PLOMBERIE CVC
9	CLOISONS DOUBLAGE – FAUX-PLAFOND – MENUISERIE INTERIEURE
10	CARRELAGE – FAÏENCE
11	PEINTURE – SOLS SOUPLES
12	SOL SPORTIF
13	EQUIPEMENT SPORTIF
14	ASCENCEUR

La consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres.

La consultation donnera lieu à la conclusion de marchés ordinaires.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'une procédure a été lancée en vue de la passation d'un marché en 14 lots séparés. Le délai global d'exécution des travaux sera de 18 mois y compris les 2 mois d'étude à compter de janvier 2024.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.11.2023

Délibération n°: D.118/11.23

**Objet : Réhabilitation du complexe sportif Fernand BIGOT
Attribution des marchés**

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 novembre 2023 pour l'ouverture des plis, puis le 22 novembre 2023 suite à l'analyse des offres, a attribué le marché portant sur la réhabilitation du complexe sportif Fernand BIGOT aux entreprises selon le tableau ci-dessous :

Lot n°	Intitulé du lot	Société attributaire	Montant HT (€)
1	DEMOLITION – DESAMANTAGE	PAPREC METAL DECONSTRUCTION OUEST	72 350,00
2	TERRAIN DE SPORT – ESPACES VERTS – ECLAIRAGE	GROUPEMENT SPARFEL/EUROVIA/POLYTAN	1 780 584,93
3	VRD BÂTIMENT	EUROVIA HAUTE NORMANDIE	490 678,30
4	GROS-OEUVRE – FONDATIONS SPECIALES	LHOTELLIER BATIMENT (CARTIER)	939 191,10
5	CHARPENTE BOIS – CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE TEXTILE	GROUPEMENT SMC2/BOMATEC/CIME CONSTRUCTION	1 324 247,26
6	MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE	LOGI HABITAT	242 124,20
7	ELECTRICITE CFO-CFA – PHOTOVOLTAÏQUE	TEAM RESEAUX	203 474,04
8	PLOMBERIE CVC	sans suite	
9	CLOISONS DOUBLAGE – FAUX-PLAFOND – MENUISERIE INTERIEURE	POLYTRAVAUX	152 743,81
10	CARRELAGE – FAÏENCE	BONAUD	90 454,00
11	PEINTURE – SOLS SOUPLES	ABBEI	71 928,67
12	SOL SPORTIF	STTS	152 782,00
13	EQUIPEMENT SPORTIF	NOUANSPOUR	44 058,20
14	ASCENSEUR	OTIS	22 900,00

Pour le lot 8, il a été décidé de déclarer le lot sans suite afin de redéfinir les besoins et de le relancer en procédure adaptée ultérieurement conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

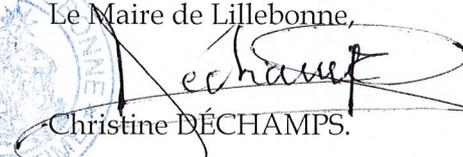
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants avec les entreprises indiquées ci-dessus,
- d'exécuter la dépense sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

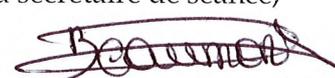
**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL (DJEMAÏA) TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,


Jennifer BEAUMONT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.